



Plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique

Cours nationaux pour dirigeants sportifs

Directives

Objectif

Développer les capacités des Comités Nationaux Olympiques (CNO) et des organisations qui leur sont affiliées en donnant la possibilité aux CNO **d'organiser des formations en gestion** sous la forme de cours d'administration sportive et de cours avancés en management du sport par le biais de matériel de formation fourni par la Solidarité Olympique, d'un cadre pour l'enseignement des cours et de directeurs de cours formés.

Bénéficiaires

Le programme est ouvert à tous les CNO. Les CNO qui n'ont jamais organisé ce type de formation et souhaitent le faire doivent prendre contact avec la Solidarité Olympique afin de recevoir le soutien nécessaire pour former les personnes chargées d'animer les cours.

Les cours s'adressent aux dirigeants élus et aux collaborateurs rémunérés des CNO, des fédérations nationales et des autres organismes responsables du développement du sport dans le pays.

La Solidarité Olympique recommande vivement aux CNO d'encourager l'accession des femmes à des postes de dirigeantes sportives en garantissant l'égalité d'accès aux possibilités de formation professionnelle aux hommes et aux femmes.

Description générale

La Solidarité Olympique apporte un soutien aux CNO qui souhaitent organiser des cours en formant leurs chargés de cours, en mettant à disposition des supports de cours et en allouant des subventions.

Pour assurer la réussite des cours nationaux organisés par un CNO, il est important de créer un réseau de formateurs responsables de ces cours, tout en encourageant la coopération et l'échange d'idées entre toutes les personnes qui participent aux efforts de formation du CNO. Une fois mis en place, ce réseau réduira également la nécessité de faire appel à des experts internationaux.

Deux niveaux de formation sont disponibles :

Cours d'administration sportive – cours de base incluant des informations sur le Mouvement olympique, l'administration du sport, le développement des athlètes et d'autres sujets d'intérêt.

Cours avancés en management du sport – cours approfondis en management du sport portant sur les six domaines suivants : organisation/gouvernance, gestion stratégique, gestion des ressources humaines, gestion financière, marketing et organisation d'événements.

Bien que les cours nationaux soient prévus pour un enseignement en présentiel, ils peuvent également se dérouler en ligne si les circonstances le requièrent.

Cours d'administration sportive

Les cours d'administration sportive permettent aux CNO de mettre en place des structures destinées à offrir un enseignement de qualité, sous la supervision de directeurs nationaux de cours, en vue d'étendre les connaissances en administration sportive et de faire connaître le Mouvement olympique sur tout leur territoire.

La durée recommandée pour la formation est de 20 à 30 heures. Les CNO peuvent choisir d'organiser la totalité du cours sur une période consécutive ou d'étaler le cours sur une période plus longue avec des sessions organisées à intervalles réguliers.

Manuel d'administration sportive et contenu des cours

Le [Manuel d'administration sportive](#), publié et distribué par la Solidarité Olympique, fournit le contenu de base des cours d'administration sportive. Il couvre les principaux thèmes liés au Mouvement olympique et à la gestion des organisations sportives. Les CNO sont libres de déterminer les sujets ou chapitres qui seront étudiés pendant les cours. Il n'est pas indispensable que tous les chapitres soient abordés dans un même cours et les CNO peuvent organiser un programme de formation sur plusieurs cours afin de couvrir les différents domaines de gestion qu'ils ont choisis.



Il est recommandé de diviser le programme des cours en trois modules principaux :

- histoire et structure du Mouvement olympique et des Jeux Olympiques;
- administration et gestion d'une organisation sportive; et
- choix de thèmes d'intérêt particulier pour le groupe de participants.

Le Manuel d'administration sportive est disponible en anglais, français et espagnol. Le nombre de manuels souhaité (tel qu'indiqué dans la demande de cours) sera envoyé au CNO avant les cours.

Les CNO qui souhaitent faire traduire le manuel dans leur langue pourront recevoir une contribution de la Solidarité Olympique. Deux ou trois offres d'agences de traduction différentes devront être proposées avant de soumettre la demande. Une subvention pour l'impression du manuel peut être demandée en parallèle.

Directeurs nationaux de cours (DNC)

Les directeurs nationaux de cours sont responsables de préparer et présenter le contenu des cours d'administration sportive. En coopération avec leur CNO, les directeurs nationaux de cours établissent le contenu de la formation (selon les besoins des participants), préparent le programme, sélectionnent et invitent les participants et le cas échéant dispensent les cours en collaboration avec des experts locaux.

Les CNO qui souhaitent commencer à organiser des cours et faire agréer des directeurs nationaux de cours doivent prendre contact avec la Solidarité Olympique et lire les annexes "[Cours d'administration sportive](#)" et "[Formation des directeurs nationaux de cours](#)".

Certificats de cours

En principe, seuls les participants qui ont suivi la totalité du cours reçoivent un certificat. La Solidarité Olympique fournit une version électronique du certificat et chaque CNO est chargé d'imprimer le nombre nécessaire pour leurs participants.

De plus amples informations sur les cours d'administration sportive sont disponibles [ici](#).

Cours avancés en management du sport

Les cours avancés en management du sport sont basés sur le manuel [Gérer les organisations sportives olympiques](#).

Chaque cours exige un minimum de 15 jours en présentiel (90 heures) et au moins 18 jours d'auto-apprentissage à distance (108 heures). Les cours devront être organisés sur une période de 12 mois au maximum. Ils comprennent peu d'enseignement formel ou de cours magistraux. Les cours visent à créer une communauté apprenante dont les membres partagent entre eux leurs expériences pendant et après le cours.

Les CNO qui n'ont jamais organisé ce type de cours sont invités à évaluer en premier lieu le besoin de formation en management du sport parmi leurs dirigeants. Il est recommandé de commencer par l'organisation de cours d'administration sportive à moins qu'une formation similaire n'existe déjà dans le pays.

Gérer les organisations sportives olympiques

Le manuel Gérer les organisations sportives olympiques couvre six domaines : organisation/gouvernance, gestion stratégique, gestion des ressources humaines, gestion financière, marketing et organisation d'événements. En plus de la partie théorique, il comporte des illustrations et études de cas qui expliquent comment un aspect particulier de la gestion est abordé dans une organisation sportive. Le manuel est disponible en anglais, français et espagnol.





Les CNO qui souhaitent faire traduire le manuel dans leur langue pourront recevoir une contribution de la Solidarité Olympique. Deux ou trois offres d'agences de traduction différentes devront être proposées avant de soumettre la demande. Une subvention pour l'impression du manuel peut être demandée en parallèle.

La Solidarité Olympique enverra le nombre de manuels demandé par chaque CNO avant le début du cours.

Outre le manuel, la Solidarité Olympique propose plusieurs ressources pour aider les directeurs de programme à organiser les cours.

Directeurs de programme

Les directeurs de programme sont responsables de l'organisation globale des cours.

Afin de garantir la qualité des cours, les directeurs de programme seront sélectionnés avec soin par leur CNO avant de suivre une formation organisée par la Solidarité Olympique.

Une présentation du rôle et du profil des directeurs de programme est disponible [ici](#).

Les directeurs de programme seront aidés à faciliter l'expérience d'apprentissage pendant les cours par des facilitateurs de cours qu'ils sélectionneront et formeront.

La première étape de l'organisation des cours avancés en management du sport consiste à former un directeur de programme. La Solidarité Olympique sélectionnera des candidats proposés par leur CNO et les invitera à suivre une formation menée par des experts internationaux (mentors), dont des directeurs de programme expérimentés.

Les candidats qui auront suivi avec succès l'ensemble de la formation et auront été évalués de façon positive par leurs mentors seront reconnus en tant que directeurs de programme par la Solidarité Olympique. La Solidarité Olympique forme en principe jusqu'à deux directeurs de programme par CNO, mais peut en agréer davantage dans des circonstances particulières.

Diplômes

Pour qu'un cours soit considéré comme achevé, les participants doivent avoir assisté à l'intégralité de la formation, réalisé tous les travaux assignés, dont la présentation d'une étude de cas pour chaque chapitre du manuel et une présentation finale sur l'impact du processus d'apprentissage sur leur organisation et sur eux-mêmes.

Les participants qui satisfont à toutes ces exigences recevront un diplôme de la Solidarité Olympique par l'intermédiaire de leur CNO. Les diplômes sont disponibles pour téléchargement et impression par le CNO une fois que le rapport technique du cours aura été soumis et approuvé sur RELAY.

De plus amples informations sur les cours avancés en management du sport sont disponibles [ici](#).

Procédure de demande

Cours d'administration sportive

Les CNO sont invités à soumettre leur demande pour l'ensemble des cours programmés pour l'année en question, de préférence au début de l'année, mais deux mois au plus tard avant la date de début du premier cours.

Chaque CNO devra mettre à jour et réviser tous les ans la liste des directeurs nationaux de cours actifs.

Cours avancés en management du sport

Les demandes de cours avancés en management du sport doivent être présentées au moins deux mois avant le début du cours.

Les CNO qui souhaitent former un directeur de programme devront proposer un candidat qui sera responsable de la conduite du cours. Le CNO devra soumettre une candidature incluant les documents suivants :

- une copie du curriculum vitae du candidat (CV); et
- une lettre de recommandation de son CNO.

Les candidats devront avoir lu le manuel Gérer les organisations sportives olympiques et pris connaissance des informations concernant les cours avancés en management du sport.

Analyse et approbation

En principe, la Solidarité Olympique approuvera jusqu'à quatre cours d'administration sportive et un cours avancé en management du sport par année.

Conditions financières

Le budget quadriennal alloué au programme de cours nationaux pour dirigeants sportifs s'élève à 5 600 000 USD.

La contribution de la Solidarité Olympique à l'organisation des cours nationaux pour dirigeants sportifs est de :

- 3 500 USD au maximum pour chaque cours d'administration sportive de 20 heures minimum auquel participent au moins 40 % de femmes – versés intégralement une fois le cours terminé, dès réception du rapport de cours et du rapport financier. Pour les cours qui ne remplissent pas toutes les conditions requises, la contribution sera de 3 000 USD au maximum.

- 14 000 USD au maximum pour chaque cours avancé en management du sport auquel participent au moins 40 % de femmes. Une avance correspondant à 75 % de la contribution totale est disponible; le solde est versé une fois le cours terminé, dès réception du rapport de cours et du rapport financier. Pour les cours qui ne remplissent pas toutes les conditions requises, la contribution sera de 12 000 USD au maximum.
- des fonds supplémentaires pourraient être disponibles en cas de besoins spéciaux justifiés et dans des circonstances particulières dont la Solidarité Olympique devra être informée au moment de la demande de cours.

Les subventions englobent les indemnités versées aux chargés de cours (directeurs nationaux de cours, directeurs de programme, facilitateurs de cours), les sommes exactes étant arrêtées par les CNO en fonction du temps consacré à l'organisation des cours, du travail fourni et d'autres considérations d'ordre local.

Les subventions non utilisées pourront être reportées pour l'organisation de futurs cours.

Suivi et contrôle

Cours d'administration sportive

À la fin de chaque cours, les CNO devront soumettre les documents suivants :

- rapport de cours;
- programme du cours;
- rapport financier;
- sélection de photos.

Cours avancés en management du sport

À la fin de chaque cours, les CNO devront soumettre les documents suivants :

- rapport de cours avancé en management du sport, accompagné d'une évaluation de chaque participant et de recommandations concernant la remise d'un diplôme aux participants qui ont satisfait aux exigences du cours;
- programme détaillé du cours;
- rapport financier;
- sélection de photos.

Échéances

- Demande : au plus tard deux mois avant le début du cours.
- Rapport : dans les deux mois suivant la fin du cours.

Les cours pour lesquels les rapports n'ont pas été reçus seront annulés et la subvention allouée pour le cours ne sera plus disponible.